

Versailles, le - 8 AOUT 2018



Yvelines
Le Département

**MONSIEUR JEAN-CHRISTOPHE
VALDELIEVRE
119, RUE DE PARIS
78470 SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE**

Direction Générale des Services
Direction des Mobilités
Service Interdépartemental d'Entretien et
d'Exploitation de la Voirie

Affaire suivie par : Pierre NOUGAREDE
Référence : EPI/DIR/PN/SP/2018-413

Monsieur,

Vous avez appelé mon attention sur la fermeture à la circulation de la RD 906 en traversée de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse suite à l'effondrement du mur survenu le 25 avril dernier sur l'opération de construction du n°132, rue de Paris par l'envoi d'un courrier électronique du 1^{er} juillet 2018 d'une lettre ouverte du Comité des riverains de la rue de Paris.

Vous me faites part, en particulier, de votre étonnement quant aux délais nécessaires à un rétablissement des circulations et aux conséquences subies par les usagers.

En premier lieu, je tiens à vous assurer que la réouverture complète à la circulation de cette voie constitue l'objectif prioritaire du Département.

Le réseau départemental a bien pour objet de permettre les déplacements quotidiens des Yvelinois. Cette coupure va donc d'une certaine manière, à l'encontre des exigences de mobilité mais il s'agit d'une mesure de mise en sécurité intervenue en urgence, rendue nécessaire par le sinistre survenu hors du domaine public.

Le Département des Yvelines subit lui aussi cette situation, il se doit cependant de tout mettre en œuvre pour rétablir la circulation mais il est évident que cet objectif s'entend dans un cadre d'absence totale de risques pour les usagers et les riverains.

Aussi, afin de rouvrir la voie de circulation dans des conditions de sécurité optimale, le Département a diligenté une étude géotechnique afin d'appréhender précisément la nature des sols et leurs caractéristiques, ce qui constitue un préalable indispensable à toute réparation ou remise en service.

Cette étude menée fin mai 2018 a permis de confirmer la nécessité de fermeture de la rue de Paris, non comme un principe de précaution mais comme une nécessité impérative pour la sécurité publique.

.../...

Hôtel du Département

2, place André Mignot 78012 VERSAILLES CEDEX - Téléphone : 01 39 07 78 78 – www.yvelines.fr - contact@yvelines.fr

Elle a défini également les dispositions de stabilisation à mettre en œuvre lors de l'opération d'extraction de la pelle du 15 juin 2018. Cette dernière a pu se dérouler dans des conditions maîtrisées et sécurisées qui n'auraient pas été rendues possibles dans un tel délai sans la réalisation de cette étude.

La libération de l'emprise du chantier, rendue possible par le retrait de la pelle, a ensuite permis la mise en œuvre d'une solution de confortement par le constructeur (réalisation d'un remblai) autorisant ainsi la réouverture de la rue de Paris sous alternat de circulation à compter du 9 juillet 2018.

A ce sujet, j'appelle votre attention sur le fait que le Département ne maîtrise pas l'emprise nécessaire à l'édification de ce remblai qui se situe exclusivement en partie privative, contrairement à la RATP qui intervient essentiellement sur le domaine public ferroviaire. A ce titre, le confortement de la route ne peut intervenir que sur la base d'accords établis dans le cadre des expertises menées à l'initiative des compagnies d'assurances des parties en présence.

Il s'agit donc de situations juridiques totalement différentes, même si les sinistres que vous évoquez peuvent présenter des similarités.

Le réapprovisionnement du chantier et le confortement définitif ont donc pu intervenir de nouveau afin de rétablir de manière durable le mur de soutènement indispensable à la stabilité de la route départementale.

Le Département ne peut se prononcer sur le déroulé d'une procédure dont le pilotage ne lui appartient pas, mais l'échéance de la rentrée de septembre évoquée lors de la réunion publique du 4 juin 2018, demeure l'objectif pour la réouverture de la route à deux voies.

J'espère que ces éléments d'information auront pu répondre à vos interrogations et vous rassurer sur l'objectif du Département de réouverture à la circulation de la RD 906 dans les meilleurs délais possibles, afin de mettre un terme définitif aux nuisances subies par les usagers.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

et cordialement.

Le Président du Conseil départemental

Pour le Président du Conseil Départemental
Le Vice-président délégué

Jean-François RAYNAL

Copies à :

- M. Gérard Larcher, Président du Sénat,
- Mme Valérie Pécresse, Présidente de la Région Ile-de-France,
- M. Jean-Jacques Brot, Préfet des Yvelines,
- M. Michel Heuze, Sous-Préfet de Rambouillet,
- M. Jean-Noël Barrot, Député de la 2^{ème} circonscription des Yvelines,
- M. Cédric Villani, Député de la 5^{ème} circonscription de l'Essonne,
- M. Martin Lévrier, Sénateur des Yvelines,
- M. François Durovray, Président du Conseil départemental de l'Essonne,
- M. Jacques Pelletier, Président de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse,
- M. Yves Vandewalle, Conseiller départemental des Yvelines (canton de Maurepas),
- M. Dominique Bavoil, Maires de Saint Rémy-lès-Chevreuse,
- M. Michel Bournat, Maire de Gif-sur-Yvette.